

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

ANTHROPOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE

Olivier de Sardan, Jean-Pierre
LASDEL

Date de publication : 2025-07-01

DOI : <https://doi.org/10.47854/18jb2g74>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Les relations entre anthropologie et science politique, parfois très proches, et souvent éloignées, selon les périodes et les auteurs, relèvent de plusieurs registres différents – institutionnel, épistémologique, méthodologique et thématique –, menant chacun dans des directions parfois imprévisibles que nous allons décrire rapidement.

Dans un étrange clivage institutionnel, les départements de sciences politiques sont presque toujours localisés dans les facultés de droit (ou de droit et d'économie), ce qui les met du côté de disciplines exégétiques/normatives, centrées sur les règles officielles et formelles, leurs fondements moraux et légaux et leurs jugements, et non du côté des disciplines empiriques dont relève le jeu réel des rapports de pouvoir, qui est pourtant l'une des objets favoris des sciences politiques, qu'elles partagent avec la sociologie et l'anthropologie. Le terme même de « sciences politiques » et l'usage fréquent du pluriel sonnent bizarrement (on ne parle pas symétriquement de « sciences anthropologiques »).

L'anthropologie, de son côté, a eu dans le passé des alliances surprenantes lorsqu'elle était intégrée à des départements d'anthropologie physique et de préhistoire, souvent sous le nom d'ethnologie, aux effluves coloniaux, alliances heureusement abandonnées. Elle est désormais le plus souvent voisine de la sociologie ou de l'histoire au sein des facultés de sciences sociales ou de sciences humaines et sociales.

Bien évidemment, ces incohérences académiques renvoient à l'histoire particulière des universités, des facultés et des disciplines, c'est-à-dire en particulier aux fiefs constitués par des maîtres fondateurs et aux modalités d'attributions des postes et des crédits. Tout cela n'a rien à voir avec l'épistémologie.

D'un autre côté les bibliothèques respectives de l'anthropologie et de la science politique (mais il faudrait y ajouter la sociologie et l'histoire) se sont régulièrement enrichies mutuellement. L'anthropologie politique classique – entre autres sur les sociétés dites segmentaires (voir Middleton et Tait 1958) – fait par exemple partie des références de nombreux politistes, et divers anthropologues citent régulièrement

ISSN : 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2021. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 2025, « Anthropologie et science politique », *Anthropen*.
<https://doi.org/10.47854/18jb2g74>

Jean-François Médard (1991) dès lors qu'on est confronté aux relations clientélistes dans les sociétés africaines. En anthropologie comme en science politique, les grands paradigmes transversaux du XX^e siècle ont eu leurs disciples et leurs porte-paroles (marxisme, structuralisme, théorie des systèmes, postmodernisme). On trouve aussi des chercheurs hybrides, au carrefour des deux disciplines, comme Frédérick Bailey (1969) avant-hier, ou James Scott (1985) hier.

Pour mieux comprendre les articulations, les échanges et les malentendus entre anthropologie et science politique, il est nécessaire de procéder à une clarification épistémologique plus générale, car la science politique est à cheval sur deux régimes épistémologiques dont un seul inclut l'anthropologie. Prenons le bloc aux contours imprécis de ce qu'on appelle les sciences humaines et sociales. Deux régimes épistémologiques, souvent à tort confondus, y coexistent. Le premier regroupe les sciences sociales au sens strict, c'est-à-dire les disciplines fondées sur l'enquête, que Max Weber (2006 [1904]) appelle les « sciences historiques », en particulier la sociologie, l'histoire et l'anthropologie (voir Passeron 2006) : c'est le régime de la raison empirique, qui produit ses données selon deux perspectives méthodologiques distinctes, l'une quantitative, l'autre qualitative. Le second regroupe les sciences du commentaire (littérature, philosophie, théologie, droit) : c'est le régime de la raison exégétique/normative.

La raison empirique repose sur la plausibilité empiriquement argumentée et le refus de jugements de valeurs ; la raison exégétique/normative repose sur le respect de « l'intention de l'œuvre » – pour reprendre l'analyse d'Umberto Eco (1990) – et des points de vue souvent normatifs. Du côté de la raison empirique, ce qui prévaut est « l'aspiration à mettre en ordre la réalité empirique par des opérations de pensée » (Weber 2006 [1904]). Du côté de la raison exégétique/normative, les opérations de pensée se renvoient les unes aux autres et ne sont pas centrées sur cette mise en ordre de la réalité empirique. Les interprétations dans les sciences de l'enquête ont de fortes contraintes de rigueur empirique que les sciences du commentaire n'ont pas : si celles-ci s'appuient parfois sur des exemples issus du sens commun ou d'écrits de sciences sociales, elles les choisissent en tant que de besoin, pour appuyer des raisonnements plus généraux et plus abstraits, et prêtent bien plus attention aux contre-argumentations qu'aux contre-exemples. Mais la raison empirique comme la raison exégétique ont en partage le vaste domaine de l'interprétation, un espace libre, intermédiaire, commun, où chacun peut faire de l'herméneutique à sa manière, les uns y important souvent leurs contraintes empiriques, les autres ne s'en souciant guère.

Nous n'avons pas mentionné jusqu'ici la science politique. En effet elle est située des deux côtés. La philosophie politique relève clairement de la raison exégétique/normative, alors qu'une autre partie de la science politique repose sur l'enquête. Certes, les anthropologues butinant du côté de la philosophie (ils ne sont pas si rares) ne manqueront pas de citer Arendt, Habermas ou Foucault, figures incontournables de la philosophie politique, comme ils pourraient aussi évoquer Wittgenstein, qui en est éloigné, et bien d'autres. Divers dialogues entre anthropologie et science politique, mais là aussi impliquant sociologie et histoire, ont donc pris place assez naturellement au fil des années dans cet espace interprétatif commun, émaillé de références et de citations mutuelles.

Mais c'est du côté de la raison empirique que des rapports plus originaux, plus intenses et plus productifs se sont noués récemment entre l'anthropologie et la partie

des sciences politiques qui penche du côté des enquêtes. Pour comprendre ces nouveaux rapports, il faut parler méthodologie.

Deux familles méthodologiques occupent l'espace de la raison empirique : les méthodes quantitatives (questionnaires et sondages d'un côté, statistiques publiques de l'autre) et les méthodes qualitatives (dont l'anthropologie est le symbole et l'origine). Les avantages des unes sont les inconvénients des autres et vice versa. L'approche par l'agrégation des chiffres permet les comparaisons à vaste échelle grâce aux indicateurs, taux, échelles, pourcentages, graphiques, mais au prix d'une décontextualisation inhérente à la mise en nombre. L'approche par les contextes de proximité, les études de cas, les interactions des acteurs, permet d'appréhender la complexité de la « vie réelle », mais sans pouvoir prétendre à la représentativité statistique. Bien évidemment, les méthodes mixtes sont l'avenir des sciences sociales, mais l'horizon reste encore lointain.

Là encore, la science politique, dans sa version empirique, est des deux côtés : une partie, majoritaire, a basculé du côté des comparaisons quantitatives, souvent en appliquant au politique les procédures de l'économie ou les questionnaires de la sociologie ; une autre partie, minoritaire, allant du côté de l'anthropologie, ou plus exactement du côté des méthodes qualitatives. Il faut en effet préciser que, heureusement, la méthode anthropologique (dite parfois « ethnographique ») est sortie de la seule anthropologie et a été importée ou plus exactement réinventée par d'autres disciplines relevant de la raison empirique : l'École de Chicago l'a introduite en sociologie (Chapoulié 2001), et la *micro storia* italienne l'a appliquée en histoire (Levi 1991).

C'est en particulier du côté des études africaines que la convergence empirique entre anthropologie et science politique a pris corps depuis quelques décennies, sur la base d'enquêtes intensives et prolongées menées des deux côtés. Alors que l'enquête qualitative en science politique était auparavant quelque peu sommaire, réduite à des entretiens avec des « personnes ressources » sans insertion de longue durée et sans familiarité du quotidien, de plus en plus de jeunes chercheurs en science politique mènent des travaux de terrain intensifs, qui n'ont rien à envier à ceux des anthropologues professionnels.

Mais sur quels thèmes de recherche ? Que signifie « politique » dans « science politique », et en quoi cela concerne-t-il l'anthropologie ? Si en effet l'objet de la science politique est a priori défini par son énoncé même, le politique ne lui appartient pourtant pas et toutes les sciences sociales s'en mêlent abondamment. Il n'y a pas de sociologie sans sociologie politique, d'anthropologie sans anthropologie politique, d'histoire sans histoire politique. La science politique aurait-elle une façon particulière d'aborder le politique qui ferait défaut à l'anthropologie, ou porterait-elle sur un certain domaine de la politique que les autres sciences sociales négligent ou ignorent ?

Pour répondre à cette double question, il nous faut nous pencher d'abord sur l'anthropologie, et en particulier sur une idéologie scientifique qui est associée à son histoire : le culturalisme. À ses débuts, celui-ci constituait une rupture bienvenue avec les visions évolutionnistes des sociétés, partant des sociétés dites primitives pour aboutir aux sociétés industrialisées, voire pour les marxistes à la société sans classe du futur. Le relativisme culturel affirme au contraire l'égalité de principe de toutes les cultures humaines, chacune ayant ses richesses, ses complexités et ses spécificités

(Grignon et Passeron 1989). Les sciences politiques, de leur côté, sont restées plutôt évolutionnistes, plaçant les sociétés démocratiques occidentales comme point d'arrivée de l'histoire politique moderne. Mais le concept de culture a aussi gardé longtemps en anthropologie une signification essentialiste et passéiste, qui s'est manifestée par la focalisation des travaux d'anthropologie politique sur les systèmes politiques traditionnels des pays colonisés (sociétés lignagères, chefferies villageoises, royautes ou émirats précoloniaux). Une division du travail de fait s'est instaurée. Ainsi, dans le cas de l'Afrique, les sciences politiques, laissant les formes politiques du passé aux anthropologues, ont pris comme objet les nouveaux États indépendants et toutes les institutions « modernes » y afférant (les partis politiques, les constitutions, les élections, les syndicats), multipliant les concepts pour appréhender ce qui serait la caractéristique principale de ces États (importés, clientélistes, gloutons, néo-patrimonialistes, kleptocrates, distordus). Paradoxalement, certains ont analysé l'État africain contemporain en empruntant à l'anthropologie la perspective culturaliste (Chabal et Daloz 2006) dont divers anthropologues souhaitaient pour leur part se débarrasser (Fassin 2001 ; Olivier de Sardan 2010).

Aujourd'hui, il s'est créé une niche de convergence thématique et méthodologique inédite entre deux segments, certes minoritaires, des deux disciplines, saluée par des représentants des deux côtés (Schlichte et Biecker 2021 ; Olivier de Sardan 2021a). D'un côté, un nouveau champ thématique s'est ouvert en anthropologie, inauguré par l'anthropologie du développement et se prolongeant avec l'anthropologie de l'ingénierie sociale, en abordant des thèmes d'habitude traités par la sociologie des organisations et la science politique : le fonctionnement au quotidien des administrations, des bureaucraties, des services publics et des politiques publiques, en particulier sur des terrains africains. Mais, alors que la science politique classique privilégiait le plus souvent leur fonctionnement formel et officiel, l'anthropologie a développé une approche originale, fondée sur l'enquête qualitative intensive, mettant en évidence l'informel au sein du formel, les écarts entre les textes et les pratiques, les effets inattendus (Olivier de Sardan 2021b). On constate que désormais de plus en plus de chercheurs en science politique reprennent à leur compte cette approche (Tidjani Alou 2001), ce qui crée une petite communauté scientifique abolissant la distinction épistémologique, méthodologique et thématique entre les deux disciplines. De même, la montée en puissance de l'anthropologie « centrée sur des arènes » (Bierschenk et Olivier de Sardan 2019), qui analyse la façon dont des groupes sociaux diversifiés s'affrontent autour d'enjeux communs (par exemple au sujet de politiques publiques ou à l'intérieur d'organisations), rejoint le regard que les sciences politiques associées à la sociologie des organisations portaient sur la bureaucratie ou les partis politiques (Friedberg 1993). Enfin, la mise en évidence de l'importance des contextes de proximité, le rôle des normes pratiques qui régulent de façon latente le non-respect des normes officielles par les agents publics, l'attention portée simultanément aux routines des services et à l'agentivité des acteurs, sont autant de perspectives communes entre certains anthropologues et certains politistes.

En outre, il ne s'agit plus seulement de terrains africains : les terrains européens sont de plus en plus concernés. Il y a déjà longtemps que certains anthropologues se sont recyclés en Europe pour aborder de façon ethnographique des sujets portant sur les institutions de l'État (Abeles 1992). Aujourd'hui, le traitement de la question migratoire par les fonctionnaires chargés des procédures de droit d'asile

(Borrelli et Andreetta 2019), le fonctionnement des organisations internationales localisées au Nord (Fresia et Lavigne Delville 2018), l'ethnographie de la police (Bierschenk 2016), voilà autant de chantiers de recherche communs à l'anthropologie de l'ingénierie sociale et à la science politique des institutions publiques, au Nord comme au Sud.

Références

- Abelès, M., 1992, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette.
- Bailey, F., 1969, *Stratagems and Spoils*, Londres, Basil Blackwell.
- Bierschenk, T., 2016, « Police and state », in B. Bradford et al., *The SAGE Handbook of Global Policing*, Londres, Sage Publications : 155-178.
- Bierschenk, T. et J.-P. Olivier de Sardan, 2019, « How to study bureaucracies ethnographically », *Critique of Anthropology*, 39 (2) : 243-257, <https://doi.org/10.1177/0308275X19842918>
- Borrelli, L.M. et S. Andreetta, 2019, « Introduction: Governing migration through paperwork », *Journal of Legal Anthropology*, 3 (2) : 1-9, <http://dx.doi.org/10.1515/9781805396130-001>
- Chabal, P. et J.-P. Daloz, 2006, *Culture Troubles: Politics and the Interpretation of Meaning*, Londres, Hurst & Co.
- Chapoulié, J.-M., 2001, *La tradition sociologique de Chicago*, Paris, Le Seuil.
- Eco, U., 1990, *The Limits of Interpretation*, Bloomington, Indiana University Press.
- Fassin, D., 2001, « Le culturalisme pratique de la santé publique. Critique d'un sens commun », in J.-P. Dozon et D. Fassin (dir.), *Critique de la santé publique. Une approche anthropologique*, Paris, Balland : 181-208.
- Fresia, M. et P. Lavigne Delville (dir.), 2018, *Au cœur des mondes de l'aide internationale. Regards et postures ethnographiques*, Paris, Karthala.
- Friedberg, E., 1993, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Paris, Le Seuil.
- Grignon, C. et J.-C. Passeron, 1989, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil.
- Levi, G., 1991, « On micro-history », in P. Burke (dir.), *New Perspectives on Historical Writings*, Cambridge, Cambridge University Press : 97-119.
- Médard, J.-F. (dir.), 1991, *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala.
- Middleton, J. et D. Tait (dir.), 1958, *Tribes without Rulers: Studies in African Segmentary Systems*, Londres, Routledge et Kegan Paul : 1-31.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2021a, « Science politique et anthropologie : une formule gagnant/gagnant ? », *Politique africaine* (161-162) : 309-323, <https://www.berose.fr/article3691.html>

Olivier de Sardan, J.-P., 2021b, *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P., 2010, « Le culturalisme traditionnaliste africaniste. Analyse d'une idéologie scientifique », *Cahiers d'études africaines* (198-199-200) : 419-453, <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.16181>

Passeron, J.-C., 2006, *Le raisonnement sociologique. Un espace non-poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel.

Schlichte, K. et S. Biecker (dir.), 2021, *The Political Anthropology of Internationalised Politics*, Lanham, Rowman et Littlefield.

Scott, J., 1985, *Weapons of the Weak*, Yale, Yale University Press.

Tidjani Alou, M., 2001, « La justice au plus offrant. Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (cas du Niger) », *Politique africaine* (83) : 59-78, <https://doi.org/10.3917/polaf.083.0059>

Weber, M., 2006 [1904], « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », in *Essais sur la théorie de la science (1904-1917)*, Chicoutimi, UQAM, Les classiques des sciences sociales, en ligne.